

TITRES PROFESSIONNELS REQUIS POUR LES POSTES EN ASH

Travailler en RASED : aide à dominante pédagogique ou aide à dominante relationnelle			Titre requis*	
CIRCONSCRIPTION	ETABLISSEMENT	PERSONNEL		
FOIX-ASH	FOIX Cadirac	↘ 2 enseignants spécialisés à dominante relationnelle	CAPPEI valence option G	
	FOIX Le Cardié			
HAPC	LAVELANET GII	↘ 2 enseignants spécialisés à dominante relationnelle		
	TARASCON élém.			
PAMIERES	PAMIERES Canonges	↘ 2 enseignants spécialisés à dominante relationnelle		
	SAVERDUN Ecole Curie			
ST LIZIER	SAINT GIRONS Lédar	↘ 2 enseignants spécialisés à dominante relationnelle		
	LEZAT élémentaire			
FOIX-ASH	FOIX Lucien Goron	↘ 1 enseignant spécialisé à dominante pédagogique		CAPPEI valence option E
PAMIERES	PAMIERES Cazalé	↘ 1 enseignant spécialisé à dominante pédagogique		
ST LIZIER	SAINT GIRONS H.Maurel	↘ 1 enseignant spécialisé à dominante pédagogique		
Autres supports ASH :			Titre requis*	
CIRCONSCRIPTION	ETABLISSEMENT	PERSONNEL		
Foix-ASH	CMPP de Foix	↘ 1 enseignant spécialisé à dominante relationnelle	CAPPEI valence option G	
Foix-ASH	FOIX Lucien Goron	↘ 1 enseignant spécialisé-TR en ASH	CAPPEI toute option	
Enseigner en SEGPA ou EREA- Enseigner en milieu pénitentiaire (ULE)			Titre requis*	
ETABLISSEMENT	PERSONNEL			
SEGPA Collège de MIREPOIX	↘ 1 directeur adjoint ↘ 3 enseignants		CAPPEI valence option F	
SEGPA Collège de ST GIRONS	↘ 3 enseignants			
E.R.E.A. de PAMIERES	↘ 1 directeur ↘ 6 enseignants de l'enseignement adapté ↘ 7 enseignants de l'enseignement adapté/éducateurs d'internat		<u>Fiche poste ASH</u> PE en EREA	
Maison d'arrêt FOIX	↘ 1 enseignant / Responsable local d'enseignement en ULE		<u>F.1. ASH : poste à profil</u> Responsable local d'enseignement en ULE Option F ou D	

- Certificat d'Aptitudes Professionnelles aux Pratiques de l'Éducation Inclusive - BO n°7 du 16 février 2017** : Ce certificat est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement. **Le CAPPEI remplace le CAPA-SH et le 2CA-SH à compter de la session 2019.** Il n'y a plus de distinction de priorité en fonction de l'option du diplôme CAPASH ou CAPPEI détenu. Toutefois, selon la spécificité du poste, il pourra être proposé à l'enseignant de suivre un module de formation de l'option requise.

Coordonner une ULIS-ÉCOLE			Titre requis*
CIRCONSCRIPTION	ETABLISSEMENT	PERSONNEL	
FOIX-ASH	FOIX GI - Lucien Goron GI	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	CAPPEI valence option D
HAPC	LAVELANET Lamartine GI	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	
	MIREPOIX élém	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	
	TARASCON Pradelet élém	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	
PAMIERS	MAZERES élém	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	
	PAMIERS Canonges	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	
	PAMIERS Lestang élém	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	
	SAVERDUN P. et M. Curie	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	
ST LIZIER	SAINT GIRONS St Alary	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	
	SAINT GIRONS H. Maurel	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	
ST LIZIER	SAINT LIZIER	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS Ecole (à valence trouble du spectre autisme)	F.2. ASH : poste à profil Enseignant-e coordonnateur-trice ULIS valence TSA valence option D

Coordonner une ULIS-COLLÈGE		Titre requis*
ETABLISSEMENT	PERSONNEL PREMIER ET SECOND DEGRÉ	
Collège de FOIX Lakanal	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE	F.3. ASH : poste à profil Enseignant-e coordonnateur-trice ULIS-collège valence option D
Collège de LAVELANET Pasteur	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE	
Collège de MAZERES	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE	
Collège de MIREPOIX	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE	
Collège Pierre Bayle de PAMIERS	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE	
Collège Rambaud de PAMIERS	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE	
Collège de SAVERDUN	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE	
Collège de SAINT GIRONS	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE	
Collège de TARASCON	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE	

Coordonner une ULIS-PRO en réseau		Titre requis*
ETABLISSEMENT	PERSONNEL PREMIER ET SECOND DEGRÉ	
LP Jean Durroux de FERRIERES	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-PRO	F.4. ASH : poste à profil Enseignant-e coordonnateur-trice ULIS-pro valence option D
LP Pyrène de PAMIERS	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-PRO	

Enseigner en Unité d'Enseignement en interne (UEi) ou externalisée (UEE)			Titre requis*
ETABLISSEMENT	PERSONNEL		
I.T.E.P LA TOUR DU CRIEU	✎ 2 enseignants en UEI ou UEE dont 1 qui assure la coordination pédagogique d'UE pour 3 h/semaine sur proposition du directeur de l'ITEP et validation par l'IA-DASEN		CAPPEI Valence option D
I.M.E. "Les Hirondelles" ST JEAN DE FALGA	✎ 2 enseignants en UEI ou UEE dont 1 qui assure la coordination pédagogique d'UE pour 3 h/semaine sur proposition du directeur de l'IME et validation par l'IA-DASEN		
I.M.E. DE LEZAT	✎ 1 enseignant en UEE et UEI/ coordonnateur pédagogique d'UE		
EPMS La Vergnière L'HERM FOIX	✎ 6 enseignants en UEI ou UEE dont 1 coordonnateur pédagogique d'UE proposé par le directeur de l'EPMS et validé par le DASEN pour 50% de coordination/semaine		
Institut Pierre Bardou EYCHEIL	✎ 2 enseignants en UE dont 1 qui assurera la coordination pédagogique d'UE pour 3 h/semaine sur proposition du directeur de l'IME et validation par l'IA-DASEN		
EPMS La Vergnière L'HERM FOIX	✎ 0,5 enseignant en hôpital de Jour		F.5. ASH : poste à profil Enseignant-e spécialisé-e hôpital de jour-St Lizier valence option D
Hôpital de jour de St LIZIER	✎ 0,5 enseignant coordonnateur de l'UE en hôpital de jour		F.6. ASH : poste à profil Enseignant-e spécialisé-e Hôpital de jour-EPMS La Vergnière valence option D
UEMA Implantée à l'école Paul Delpech de VARILHES)	✎ 1 enseignant/coordonnateur de l'UEMA (Unité d'enseignement maternelle pour enfants avec autisme)		F.7. ASH : poste à profil Enseignant-e coordonnateur-trice UEMA valence option D

Assurer les fonctions d'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH)			Titre requis*
Fonction	ETABLISSEMENT	PERSONNEL	
ERSH Foix/Tarascon	Collège de FOIX Lakanal	✎ 1 enseignant spécialisé	F.8. ASH : poste à profil Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH) Toute option
ERSH : Mas d'Azil et ESMS	Collège du MAS D'AZIL	✎ 1 enseignant spécialisé	
ERSH : St Girons	Collège de SAINT GIRONS	✎ 1 enseignant spécialisé	
ERSH : Mirepoix/Lavelanet	Collège de MIREPOIX et de LAVELANET	✎ 1 enseignant spécialisé	
ERSH : Pamiers	Collège BAYLE de PAMIERS	✎ 1 enseignant spécialisé	
ERSH : Mazères/Saverdun	Collège de MAZERES	✎ 1 enseignant spécialisé	
ERSH : MDPSH	MDPSH à Foix	✎ 1 enseignant spécialisé	
Coordination PIAL + ERSH	DSDEN de l'Ariège	✎ 1 enseignant spécialisé	
Enseignant ressource TSA	DSDEN de l'Ariège	✎ 1 enseignant spécialisé	F.10. ASH : poste à profil Professeur-e ressource TSA valence option D

Fiche poste en EREA pour l'année scolaire 2020-2021



Enseignants d'enseignement général en EREA : Missions et profil

Textes de références : Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 et circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017

1 – LE POSTE	<p>Public concerné: Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré titulaires du CAPPEI ou en cours de formation.</p> <p>Cadre d'exercice: Conformément à la circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017 les enseignants d'enseignement général en EREA assurent une mission essentielle d'enseignement, laquelle, compte tenu de la spécificité des besoins des publics accueillis, intègre une part d'accompagnement pédagogique et éducatif. L'enseignement général est dispensé dans des divisions qui ne dépassent pas 16 élèves. L'encadrement pédagogique et éducatif des internes est, pour un enseignant, de 8 élèves.</p> <p>Obligation réglementaire de service : 21 heures +2 heures de synthèse et de coordination.</p> <p>Service des enseignants: Dans le cadre des 21 heures, le services de tous les enseignants heures comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">↘ les activités d'enseignement en classe ;↘ les activités de fin d'après-midi jusqu'au repas du soir (19 h 00) ;↘ les enseignements pratiques interdisciplinaires ;↘ les activités encadrées du mercredi après-midi ;↘ et, le cas échéant, l'encadrement de projets dont certaines réalisations peuvent se dérouler en soirée. <p>Lieu de rattachement : EREA de Pamiers</p>
2 – MISSIONS	<p>Sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, l'enseignant d'enseignement général a pour mission de:</p> <ul style="list-style-type: none">↘ Organiser son enseignement à partir des programmes afin d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.↘ Répondre aux besoins spécifiques des élèves par les méthodes pédagogiques relevant de l'enseignement adapté.↘ Participer à la formation générale des élèves par la mise en œuvre d'activités pédagogiques, culturelles, artistiques, sportives et des parcours éducatifs.↘ Assurer un suivi des élèves dans les périodes de stage avec les PLP.↘ Adapter son enseignement par l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, l'ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques.↘ Assurer le rôle d'enseignant référent pour la gestion des projets individualisés de formation des élèves,↘ Aider à résoudre ou à prévenir l'aggravation des difficultés d'apprentissage par une aide et un soutien au travail personnel de l'élève.↘ Assurer un rôle pédagogique et éducatif dans le cadre de l'internat en proposant aux élèves jusqu'au repas du soir et le mercredi des apprentissages sous forme d'activités, culturelles, sportives et artistiques.↘ Accompagner les apprentissages et les temps d'études ainsi que le processus d'insertion sociale et professionnelle.↘ Participer aux deux heures hebdomadaires de réunion et de synthèse arrêtées par le chef d'établissement.↘ Concourir et participer à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap.
3 – QUALITES REQUISES	<p>Les qualités requises sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">↘ Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans la mise en œuvre de son enseignement↘ Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet individuel de formation↘ Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant↘ Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication↘ Posséder une bonne connaissance des parcours d'orientation et des poursuites d'études↘ Faire preuve de disponibilité et d'adaptabilité pour le bon fonctionnement de l'établissement,↘ Avoir le sens de l'organisation, savoir travailler en équipe↘ Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux

Personne en charge du dossier : M. DE LA CRUZ Michel- IEN FOIX Pays de Foix ASH 05.67.76.52.82